



6 JUN 2019

Le Directeur المدير

**Dossier d'Appel d'Offres National Simplifié
(Signature d'un contrat clientèle de fourniture de pièces de
rechange)**

Référence ou numéros sériel 001/CNLA/2019

Objet : fourniture de pièces de rechange.

Pièce N°1

**Avis d'Appel d'Offres National Simplifié pour la signature d'un contrat clientèle de
fourniture des pièces de rechange.**

Monsieur Sid'Ahmed Mohamed, Directeur du *Centre National de Lutte Antiacridienne et Antiaviaire*, lance le présent Appel d'Offres National Simplifié en vue de la fourniture de **pièces de rechange** tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis, Descriptif, Quantitatif et Estimatif (DDQE) figurant dans la troisième partie (pièce n° 3) du dossier.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les exigences demandées dans le dossier d'AONS et en les déposant sous plis fermé en deux exemplaires (un original et une copie auprès du Secrétaire de la CIMAC au CNLA (à *Tenessweilem* Nouakchott Tél : (+222) 47 67 66 59 au plus tard le Mardi, 30 Juillet 2019, à 12h 00 heure locale. Avant cette date, le secrétaire de la CIMAC reçoit les plis tous les jours ouvrables de 08h 00 à 17h 00.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés du Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) : Offre relative à la fourniture des pièces de rechange ».
3. Les plis seront ouverts en séance publique par la Commission le 30 Juillet 2019 à 12h 30 heure locale. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.

4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le 24 Juillet 2019.
 5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires (avoir déjà exécuté au moins trois services similaires, avoir un locale pour son entreprise que la commission peut visiter à tout moment, avoir les pièces de rechange en quantité important à tout moment).
6. La Commission,
- i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disant par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

Le Directeur

